

Province de Québec  
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-740**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 juin 2021 le Règlement numéro R2020-740. Le présent règlement a pour objectif l'adoption du budget de l'exercice financier 2021, l'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des compensations sur certains immeubles, des taux des différentes taxes spéciales, des modalités de paiement des taxes et compensations, du taux d'intérêt et pénalité sur les comptes passés dus.

**QUE** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



---

François Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 juin 2021